

BULLETIN MUNICIPAL

1^{er} TRIMESTRE 2014

LE BUGEACOIS





Une équipe comptant dix nouveaux élus a pris les rênes de la conduite des affaires municipales : cette équipe m'a confié à nouveau à l'unanimité la responsabilité de maire. Comme je l'ai dit juste après cette élection, je souhaite transmettre à un membre plus jeune les destinées de la commune au cours du mandat.

Conscient des difficultés mais aussi confiant dans l'avenir, chacune et chacun des élus souhaite mettre son enthousiasme, sa détermination et ses compétences au service de l'ensemble des bugéacoises et des bugéacois.

Au nom de l'ensemble des membres de l'équipe, je tiens à remercier les électrices et les électeurs qui, en nous accordant leurs suffrages, nous ont témoigné leur confiance. Nous sommes désormais les élus de l'ensemble de la population, avec la seule ambition d'être à leur écoute et à leur service.

Je tiens aussi à remercier très sincèrement les membres du conseil municipal sortant qui, pour des raisons qui leur sont propres, n'ont pas souhaité renouveler leur mandat : ils ont assuré avec dévouement et compétence leur tâche ; pour tout ce qu'ils ont accompli je tiens à leur rendre hommage.



PROCES–VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 FEVRIER 2014

PRESENTS : FOURNET, JOUANNEAUD, REDON, LAIR, ORLIANGE, MEUNIER, MAURY, CAVALLI

ABSENTS : ORLIANGES, MERCIER (Procuration à ORLIANGE Andrée), MAY, DESCOURSIERE, NONY (Procuration à JOUANNEAUD Denise)

SECRETAIRE : Madame REDON Laurence a été élue Secrétaire.

Après lecture le P V de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013 du Service de l'assainissement

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	559,91
Résultat d'investissement antérieur reporté	197 508,91

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Solde d'exécution de l'exercice	18 284,07
Solde d'exécution cumulé	215 792,98

RESTES A REALISER AU 31/12/2013

Dépenses d'investissement	215 792,98
Recettes d'investissement	//

Solde	- 215 792,98
-------	--------------

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013**

Rappel du solde d'exécution cumulé	215 792,98
Rappel du solde des restes à réaliser	- 215 792,98

Besoin de financement	//
--------------------------	----

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	26 645,58
Résultat antérieur	559,91

Total à affecter	27 205,49
---------------------	-----------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement De la section d'investissement Crédit au compte 1068 sur BP 2014	//
Reste sur excédent de fonctionnement A reporté au BP 2014 - ligne 002 Report à nouveau créateur	27 205,49

TOTAL	27 205,49
-------	-----------

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013 du Service des Eaux
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	24 908,79
---	-----------

Résultat d'investissement antérieur reporté	27 254,24
---	-----------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Solde d'exécution de l'exercice	30 660,87
Solde d'exécution cumulé	57 915,11

RESTES A REALISER AU 31/12/2013

Dépenses d'investissement	60 252,19
Recettes d'investissement	//

Solde	- 60 252,19
-------	-------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	57 915,11
Rappel du solde des restes à réaliser	- 60 252,19

Besoin de financement	2 337,08
-----------------------	----------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	- 9 678,66
Résultat antérieur	24 908,79

Total à affecter	15 230,13
------------------	-----------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement De la section d'investissement Crédit au compte 1068 sur BP 2014	2 337,08
--	----------

Reste sur excédent de fonctionnement A reporté au BP 2014 - ligne 002 Report à nouveau créditeur	12 893,05
--	-----------

TOTAL	15 230,13
-------	-----------

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2013 du Budget Général

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,
Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	198 059,72
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 143 718,40

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Solde d'exécution de l'exercice	98 552,07
Solde d'exécution cumulé	- 45 166,33

RESTES A REALISER AU 31/12/2013

Dépenses d'investissement	88 254,74
Recettes d'investissement	109 000,00

Solde	20 745,26
-------	-----------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2013

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 45 166,33
Rappel du solde des restes à réaliser	20 745,26

Besoin de financement	24 421,07
-----------------------	-----------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	85 123,39
Résultat antérieur	198 059,72

Total à affecter	283 183,11
------------------	------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Couverture du besoin de financement De la section d'investissement Crédit au compte 1068 sur BP 2014	24 421,07
Reste sur excédent de fonctionnement A reporté au BP 2014 - ligne 002 Report à nouveau créditeur	258 762,04

TOTAL	283 183,11
-------	------------

COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation, ni réserve à faire

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part



PRIORITES EN MATIERE D'INVESTISSEMENT SUR LA VOIRIE COMMUNALE

Le Maire expose au Conseil Municipal que compte tenu :

- du linéaire important de voies communales sur notre commune
- de l'état de dégradation avancé de certaines voies
- du classement de certaines d'entre elles dans le réseau dérogatoire pour le transport de bois rond
- de la capacité d'investissement de la commune
- du coût de remise en état des diverses voies

il est nécessaire d'établir des priorités en matière d'investissement sur la voirie communale pour trois années

Monsieur le Maire propose les différentes priorités :

- Opération de sécurité, création d'aire de trottoirs Rue du Pont des Rochers

- VC d'Arvis
- VC du Petit Luc

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir en programmation pour les années 2014, 2015 et 2016 :

- Pour l'année 2014 : Opération de sécurité, Création d'aire de trottoirs Rue du Pont des Rochers
- Pour l'année 2015 : VC d'Arvis
- Pour l'année 2015 : VC du Petit Luc

RUE DU PONT DES ROCHERS – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision concernant le classement des priorités en matière d'investissement sur les voies structurantes de la commune pour les années 2014, 2015 et 2016.

Il présente le projet retenu pour l'année 2014, à savoir : OPERATION DE SECURITE – CREATION D'AIRE DES TROTTOIRS – RUE DU PONT DES ROCHERS.

Le montant de ce projet (études + Travaux) s'élève à :

136 996,38 € HT soit 164 395,66 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet retenu pour 2014
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet retenu pour 2014 : OPERATION DE SECURITE – CREATION D'AIRE DE TROTTOIRS – RUE DU PONT DES ROCHERS pour un montant de 136 996,38 € HT soit 164 395,66 € TTC
- Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la DETR

Le financement est arrêté comme suit :

DETR 40 %	40 000,00 €
Fonds libres et/ou Emprunt	124 395,66 €
TOTAL	164 395,66 €

- Autorise le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération

Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention DETR



LEGS JEAN PHILIPPE MARVIER

Le Maire rappelle que par délibération en date du 01 octobre 2010, le Conseil Municipal avait accepté le legs de Mr MARVIER Jean Philippe, legs constitué de biens immobiliers et divers pour un actif net d'environ 359 000,00 €.

Il précise qu'en présence d'un héritier réservataire il y a lieu d'accepter la réduction du legs, la part revenant à la commune pouvant être estimée à environ 260 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la réduction du legs compte tenu de la présence d'un héritier réservataire
- donne tous pouvoirs à son maire pour effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération : soit vente et ou partage avec l'héritier réservataire.

MATERIEL 2013 – AIDE FRERL CENTRE FRANCE

Le Maire rappelle que la commune a procédé à l'acquisition de chaises et de tables pour le foyer rural dans le cadre du programme « Matériel 2013 ». Il indique que le FRERL Centre France a décidé d'accorder une subvention de 5 000,00 € à la commune pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte la subvention accordée par FRERL Centre France et décide qu'elle sera affectée au financement du programme « Matériel 2013 »
- donne tous pouvoirs à son Maire pour la réalisation de cette opération

VENTE MAISON DES BRUYERES

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il avait été décidé la mise en vente de la Maison dite « Maison des Bruyères » au prix de l'évaluation faite par le Service des domaines, à savoir 280 000,00 €

Il indique qu'une seule proposition a été faite par Mr CHAZALMARTIN Jean Paul.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de vendre à Mr CHAZALMARTIN Jean Paul, au prix de 280 000,00 € la maison dite « Maison des Bruyères » reprise au cadastre de la commune sous les numéros 2490, 2492 et 2494 de la section B.
- donne tous pouvoirs à son Maire pour effectuer toutes les démarches, signer toutes les pièces et en particulier l'acte de vente à intervenir.



PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 MARS 2014

Cette réunion est consacrée à la mise en place du Conseil Municipal, à l'élection du Maire et des adjoints, à la désignation de délégués à divers organismes et à la composition de différentes commissions.

Maire :	Pierre	FOURNET
1 ^{er} adjoint :	Anita	CAVALLI
2 ^{ème} adjoint :	Jean Yves	URBAIN
3 ^{ème} adjoint :	Jacques	ORLIANGES
4 ^{ème} adjoint :	Brigitte	BOURG
Conseillers :	Jean Philippe	LAIR
	Sylvain	GIOUX
	Michel	COURTEIX
	Patricia	BOINET
	Yvette	NAUCHE
	Joël	LESTANG
	Colette	MEUNIER
	Patricia	MAURY
	Patrick	LAVAL
	Sylvie	BENSADOUN

Délégués

Syndicat de la Diège :	Michel COURTEIX, Pierre FOURNET, Jean Philippe LAIR, Sylvain GIOUX
CCAS :	Anita CAVALLI, Patricia MAURY, Sylvie BENSADOUN, Joël LESTANG
Centre sportif :	Michel COURTEIX, Pierre FOURNET, Patrick LAVAL, Patricia BOINET
Ecole primaire :	Anita CAVALLI, Patricia MAURY, Patricia BOINET, Yvette NAUCHE
SIRTOM :	Michel COURTEIX, Jacques ORLIANGES, Patricia MAURY, Jean Philippe LAIR
Impôts :	Jean Yves URBAIN, Jacques ORLIANGES
PNR :	Sylvie BENSADOUN, Patrick LAVAL
Instance autonomie :	Anita CAVALLI, Patricia MAURY
Défense :	Jacques ORLIANGES

Commissions :

Appel d'offres, travaux :	Joël LESTANG, Michel COURTEIX, Jean Philippe LAIR, Jean Yves URBAIN, Jacques ORLIANGES
Finances :	Jean Yves URBAIN, Anita CAVALLI
Tourisme, accueil, environnement :	Sylvie BENSADOUN, Yvette NAUCHE, Colette MEUNIER, Jacques ORLIANGES, Brigitte BOURG
Communication :	Patrick LAVAL, Jean Yves URBAIN, Sylvie BENSADOUN, Michel COURTEIX



MARIAGE

Le 22 MARS 2014 de **Svetlana Vladimirovna BEZBORODOVA** et de **Noël Jean-Marie CHERRIERE**.

Nos sincères félicitations



DECES

Le 05 janvier de Monsieur **Maurice RIBIERE** à LIMOGES à l'âge de 89 ans. Natif de BUGEAT très attaché à cette terre limousine où il revenait chaque année aux vacances c'est tout naturellement que, l'heure de la retraite venue, il se fixa définitivement à BUGEAT avec son épouse. Passionné de généalogie et d'histoire locale, il s'implique activement dans le club des Anciens du Pays Vert. Très affable, c'est une personne bien sympathique qui nous a quittés.

Le 27 janvier de Monsieur **Pierre BUNISSET** à BUGEAT à l'âge de 94 ans. Il était installé à BUGEAT depuis une trentaine d'années dans la maison de la Rue du Feyt. Homme très cultivé, il s'était impliqué dans l'Association du Pays Vert, réalisant le compte rendu des voyages.

Le 13 février de Madame **Paulette BLANCHARD** à la Maison de retraite à l'âge de 96 ans, mère de Monsieur Alain BLANCHARD résidant rue de Millevaches.

Nous avons aussi appris le décès de :

Monsieur **Claude PRAT** âgé de 70 ans, inhumé à BUGEAT, frère de Madame Maryvette GARNIER il était l'arrière petit fils de Monsieur et Madame EYSSARTIER bien connus des anciens bugéacois .

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles.



INFORMATIONS DIVERSES



NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur et Madame SEMIN Didier, 17, Rue Nationale



LOGEMENTS HLM

10, Rue Virgile Meyer : 1 F4
12, Rue Virgile Meyer : 1 F3
Rue des Fleurs de la Saint Jean : 1 F2, 3F4
22, Rue de la Ganette : 1 F4



NOUVEAU à la communauté de communes: Le centre d'animation "Millevaches au cœur" (centre social)

Entre septembre 2012 et juin 2013, la communauté de communes a lancé un grand travail participatif sur le territoire pour étudier la pertinence d'un centre social intercommunal.

Les nombreux questionnaires et les réunions de travail organisées avec la participation de tous les volontaires (habitants, associations...) ont permis d'identifier certains besoins communs sur l'ensemble des communes membres, et de présenter un projet d'animation local déclinant diverses actions à mettre en œuvre pour y répondre. La caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze a attribué un agrément Centre social à ce projet en fin d'année 2013, en présentant ses félicitations pour la dynamique de notre territoire qu'elle a jugée très positive et pour la qualité du projet présenté.

Concrètement, un centre social sur la communauté de communes Millevaches au cœur cela signifie que vous trouverez un nouveau service à votre disposition, qui dépasse le secteur de l'enfance-jeunesse pour répondre à l'ensemble des besoins des habitants, quelque soit leur âge et leur situation:

- Un partenariat renforcé avec les associations du territoire;
- Des services à la population étendus et diversifiés pour tous les publics (au-delà de l'enfance-jeunesse)
- Une organisation de l'information structurée pour la valorisation d'un territoire dynamique mais souvent mal connu.

1. Les services enfance-jeunesse que vous connaissez mais élargis dans leur fonctionnement:

- **Une micro-crèche** à Sornac au horaires élargies (7h30-18h toute la semaine) et un **Relais Accueil Petite Enfance** à disposition de tous les parents et de toutes les assistantes maternelles du territoire;
- **Des accueils de loisirs** qui accueillent désormais à Bugeat comme à Sornac, les enfants dès 3 ans et jusqu'à 14 ans;
- **Un service baby-sitting** mettant en lien les baby-sitters inscrits et les parents à la recherche d'une garde à domicile occasionnelle ou plus régulière.

2. De nouveaux services pour tous

- **Les points Accueil-Information** (PIJ) qui permettent à tous de trouver des informations allant de l'orientation, aux loisirs, en passant par les formations, les aides à la vie quotidienne, le BAFA... et qui vous accompagnent dans vos recherches et projets de toutes sortes: aides aux projets individuels et collectifs, accompagnement au développement de projets associatifs, accueil de nouveaux arrivants pour apprendre à connaître le territoire...
- **Des activités tout public:** animées par notre équipe ou par des bénévoles, ces activités permettront à tous les publics de se retrouver pour partager des expériences diverses tout au long de l'année. La première activité lancée est l'atelier théâtre (à partir de 16 ans), tous les lundis en période scolaire de 17h30 à 17h30 à St-Merd les Oussines.
- **Un réseau de bénévoles ::** ce réseau sera constitué de personnes volontaires pour apporter leur aide, leur connaissance ou leur temps de façon ponctuelle aux associations qui auront des besoins en bénévoles plus important lors de manifestations ou projets particuliers. Ainsi, le centre social mettra en lien les bénévoles du réseau et les associations qui le contacteront.
- **Des projets participatifs collectifs:** Ces projets doivent permettre à des personnes ayant du temps libre (jeunes et adultes à la recherche d'emplois, père ou mère au foyer, retraités, actifs aux horaires atypiques...) de participer à des projets de mise en valeur du patrimoine local (culturel, bâti, environnemental...) en lien avec les associations, communes et éventuellement des particuliers ; Ces actions devront permettre de partager, dans les groupes constitués, des savoirs faire, des expériences, et seront valorisées dans les parcours individuels de chacun.
- **Les RDV conviviaux:** En lien avec les habitants et les associations, ils prendront différentes formes mais s'appuieront toujours sur la notion de partage d'un temps convivial, gratuit et alliant gourmandise et animation locale. Leur vocation principale est de proposer à tout moment de l'année des temps conviviaux tous publics permettant à chacun de se rencontrer, de se retrouver, d'échanger, de passer un agréable moment tous ensemble tout simplement. Le centre social aura pour rôle principal de mettre en lien les différents acteurs volontaires pour organiser ces temps conviviaux sur le territoire et d'assurer la communication de ces temps.

Et pour participer à l'organisation, la réflexion et à l'évaluation de tous ces services, vous avez la possibilité d'être membre des **groupes de veille thématiques** mis en place pour assurer la participation des habitants au projet tout au long de l'année:

- **Le groupe de veille Loisirs / Enfance-jeunesse** : pour réfléchir ensemble à la complémentarité des activités de loisirs tout public sur le territoire mais aussi à l'articulation de l'ensemble des services enfance-jeunesse pour un équilibre au service des enfants eux-mêmes.

- **Le groupe de veille Accueil / Communication**: pour définir un projet d'accueil global sur le territoire et penser un outil clair de communication sur l'ensemble de ce qui existe sur le territoire (associations, activités, services, patrimoine, projets, commerces ...). Cet outil a pour vocation d'être utilisé conjointement par tous les acteurs de l'information au public de la communauté de communes.

Pour toute inscription ou information complémentaire sur l'ensemble de ces services, vous pouvez venir nous rencontrer ou nous joindre sur nos points d'accueil/information locaux:

- **A Bugeat**: dans l'ancien collège (juste à côté de la cantine), tous les mardis et mercredis de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sur RDV de 17h30 à 18h30) – tél: 09.64.15.13.55

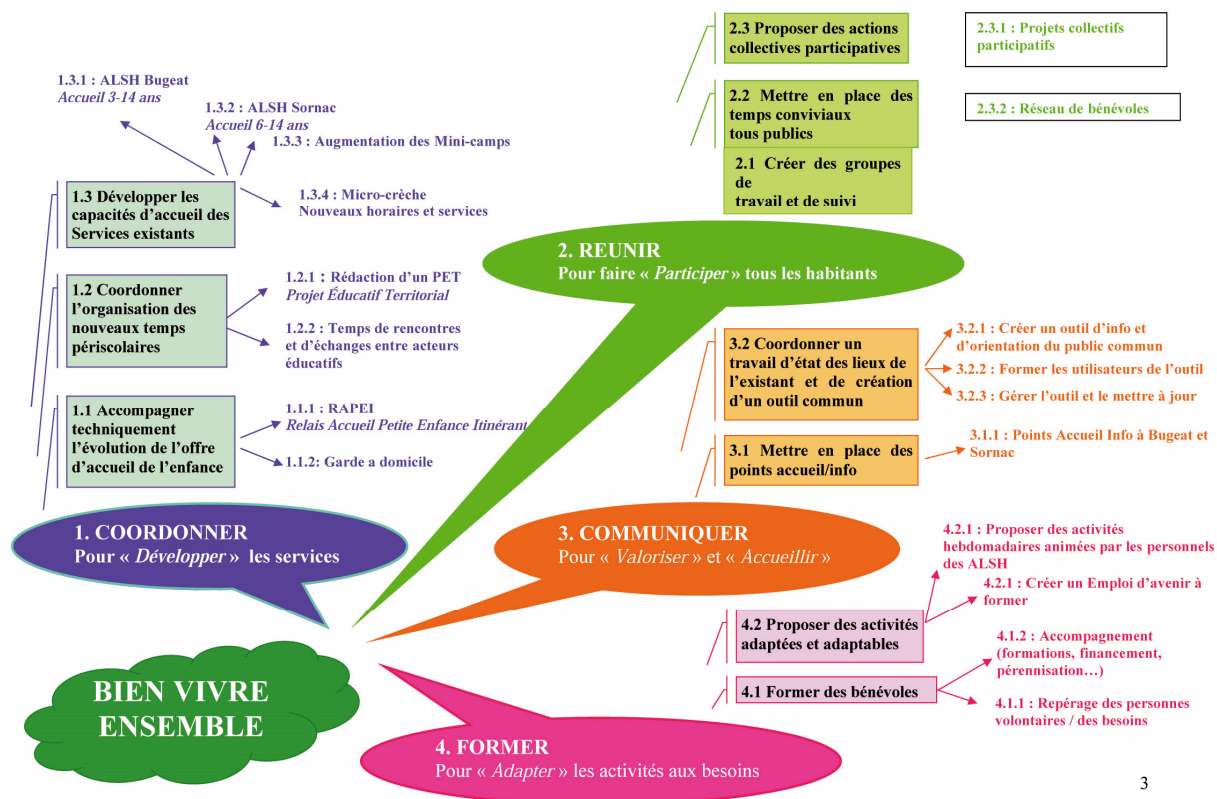
- **A Sornac**: à la maison du département tous les jeudis et vendredi entre 9h et 12h30 et entre 13h30 et 18h30 – Tél: 05.55.96.95.91

Ou sur le site www.millevachesaucoeur.com rubrique "centre social"

A noter:

Adhésion au centre social de 15€ par an par famille ou structure / 10€ pour une adhésion individuelle.

Cette adhésion vous permettra d'avoir un accès à l'ensemble des services décrits ci-dessus. (Seuls les services micro-crèche et accueils de loisirs vous seront facturés en plus de cette adhésion en fonction de votre utilisation).



3



CLUB PHILATELIQUE

Le Club Philatélique Cartophile Bugeacois organise une **bourse Multi-Collection** (Timbres, cartes postales, monnaies et billets, médailles, livres anciens, vieux papiers, télécartes, miniatures, capsules, fèves, pin's ...) ainsi qu'une **exposition** le dimanche 04 mai 2014, salle du Foyer Rural, Place du Champ de Foire à BUGEAT. Entrée gratuite de 9 h 00 à 18 h 00. Location de tables exposants, contacter le club au 06 51 12 78 67 ou par courriel : philabugeat@orange.fr



DU CÔTÉ DU

QUELQUES DATES A RETENIR



Le **13/04/2014** : Thé dansant au Foyer Rural à 15 h 00.



Du 15/06/2014 au 15/09/2014, après le franc succès des épouvantails qui ont animé et décoré nos rues de Bugeat **LES ARBRES MAGIQUES** vont prendre le relais, et nous l'espérons, envahir tout notre village.

Alors, à votre imagination !